Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1907)
Heft: 65

Artikel: Admission des femmes dans la société
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-624696

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

au président central qui leur donnerait les renseignements pour faire leur réclame dans de bonnes conditions.

Ceci, ainsi que la composition de ce Jury serait communiqué aux journaux.

Max GIRARDET.

ADMISSION DES FEMMES DANS LA SOCIÉTÉ

Il nous semble intéressant d'avoir l'opinion de quelques artistes femmes autorisées sur la question de leur admission dans notre Société, et les raisons pour lesquelles elles désirent en faire partie.

Jusqu'à maintenant nous n'avons pas d'autre réponse que celle de Mlle Kunz, de Munich. Nous la publions ici quoique elle n'apporte aucun argument nouveau dans le débat. Nous espérons pouvoir, avant l'assemblée générale, donner les réponses des autres artistes que nous avons consultées.

Munich, Herzogstrasse 43 IV, 27 janvier 1907.

Monsieur,

Monsieur Wieland m'a dit, il y a quelque temps, que vous désiriez que je vous fasse part de mon opinion en ce qui concerne le projet de recevoir des dames comme membres de la société des peintres et sculpteurs suisses.

Je vous remercie infiniment de la confiance que vous me témoignez et très spécialement de l'amabilité avec laquelle vous vous intéressez aussi à l'opinion des dames en ce qui concerne cette question.

Il me semble sans doute naturel qu'une société qui représente les intérêts de l'art et des artistes juge tout simplement de la valeur des œuvres et cela sans considérer le sexe de l'artiste.

Je pense que la raison principale pour laquelle les messieurs s'opposent à la réception des dames comme membres de la société est que l'on rencontre beaucoup de dilettantisme parmi elles, mais il me semble que l'on pourrait se défendre contre les talents médiocres comme on le fait quand il s'agit de messieurs. Je crois savoir que les statuts exigent que l'on ait exposé dans une grande exposition et que l'on soit proposé par une section. J'admets qu'avec des protections, ou puisse arriver à exposer dans une exposition mais une section ne proposera sûrement que des éléments de la qualité desquels elle est convaincue, vu qu'elle est responsable de sa proposition.

Je pense que, dans leur propre intérêt les messieurs observeront rigoureusement cette loi.

Voilà à peu près tout ce que j'ai à vous communiquer à ce sujet. Je suivrai avec intérêt la suite de cette affaire.

Agréez les salutations respectueuses de votre dévouée

Martha CUNZ.

SÉCESSION

Cette société vient de fermer les portes de sa première Exposition restée ouverte à Berne pendant un mois.

Incapable de justifier le titre de *Sécession* qu'elle s'est donné dans le seul but de tromper le public sur ses véritables tendances, nous ne pouvons que désirer la voir continuer ses manifestations. Au moins de cette façon chacun pourra se rendre compte de l'importance du mouvement qu'elle représente.

Il suffira du reste d'une ou deux expositions comme celle qui vient d'avoir lieu et sa réputation sera bien définitivement établie.

Un certain nombre d'œuvres exposées furent présentées à la Commission fédérale pour être achetées, mais cette dernière n'a pas jugé utile de conserver pour nos musées, ces échantillons de l'*Art sécessionniste suisse*.

NOUVELLES

BOURSES D'ÉTUDES

La Commission fédérale des Beaux-Arts s'est réunie pour examiner les mérites des candidats aux bourses prélevées sur le crédit des Beaux-Arts. Elle a désigné au choix du Conseil fédéral neuf candidats sur cinquante-neuf.

Ces neuf candidats recevront chacun une bourse de 1500 fr. et le crédit qui était jusqu'ici de 12.000 fr. a été porté à 13.500 fr.

Voici la liste des neuf candidats choisis :

ALTHERR, Henri, artiste-peintre, de Bâle, à Karlsruhe.

BUCHER, Edwin, sculpteur, de Lucerne, actuellement à Meudon.

ELMIGER, F.-J., artiste-peintre, Lucerne.

KLÄNI, Henri, artiste-peintre, à Töss (Zurich), actuellement à Ascona, Tessin.

KOHLER, Georges, artiste-peintre, de et à Genève.

MARXER, Alfred, de Turbenthal (Zurich), à Munich.

MOREROD, Albert, artiste-peintre, d'Ollon (Vaud), à Genève.

PANDOLFI, Leone, sculpteur, de Savosa (Tessin).

RENGGLI, Edouard, artiste-peintre, de Werthenstein (Lucerne), à Lucerne.

FONDATION GOTTFRIED KELLER

Les membres de la fondation Gottfried Keller, ont été confirmés dans leurs fonctions pour une nouvelle période administrative de trois ans. Ce sont : MM. le Dr Charles Brun, professeur à Zurich, président; Ed. Davinet, architecte, inspecteur du Musée des Beaux-Arts, à Berne ; le Dr